

REGLES DE FONCTIONNEMENT

(*)

L'assistante sociale vous demandera de faire plusieurs choix de centres, afin d'optimiser votre orientation, selon les nécessités du service.



le ROR, Répertoire Opérationnel de Ressources, est un service en ligne sécurisé (via internet) sur la région PACA.

Les hôpitaux, sur les recommandations de l'Agence Régionale de Santé, accèdent à un repertoire complet des établissements de Soins de Suite (SSR).

Centre Hospitalier Edmond Garcin
179 avenue des sœurs Gastine, BP 61360
13677 Aubagne cedex
Téléphone : 04.42.84.70.00
Site Internet : www.ch-aubagne.fr

CONSULTATION SERVICE SOCIAL AU CHEVET DU PATIENT

Court Séjour Gériatrique
LUNDI et MERCREDI APRES MIDI

Médecine Interne
MARDI et JEUDI APRES MIDI

Cardiologie/Pneumologie
MARDI et JEUDI APRES MIDI

SSR



L'unité de soins de suite et de réadaptation est un établissement public ou privé ayant pour mission de dispenser des soins de réhabilitation et de réadaptation, dit polyvalent lorsqu'il accueille tout type de patients au terme d'un séjour hospitalier, ou spécialisé lorsqu'il accueille des patients dont l'affection nécessite une prise en charge spécifique.

Il se caractérise par la nécessité de soins et de surveillance médicale pendant une période limitée, sur la base d'un projet individualisé établi à partir d'un bilan global médico-social.



Centre Hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne

PRÉPARER sa SORTIE de l' HÔPITAL



L'orientation
en Soins de Suite
et de Réadaptation :
SSR

POUR QUI ?



- ⇒ Vous êtes hospitalisé dans une unité de soins de notre établissement,
- ⇒ Votre état de santé, entraîne une perte d'autonomie et limite les gestes du quotidien,
- ⇒ Vous nécessitez une réadaptation prescrite par le médecin hospitalier qui vous soigne durant votre séjour.

QUAND ?

- ☺ dès votre entrée à l'hôpital il est nécessaire de prévoir les conditions de votre sortie,
- ☺ lorsque le médecin hospitalier le préconise,
- ☺ si votre retour à domicile vous paraît difficile, parlez-en à votre médecin, dès que possible.

COMMENT ?

- ① je m'adresse au médecin lors de sa visite dans ma chambre
- et/ou
- ① mes proches demandent à l'équipe de soins de rencontrer mon médecin hospitalier.

QUI FAIT QUOI ?

ETAPE 1 :



Le médecin saisit l'assistante sociale par le biais d'une demande informatique, en complétant la partie médicale du ROR. (voir explications au dos)

ETAPE 2 :

Un staff médico-social permet de choisir le centre le plus adapté à votre pathologie, puis l'assistante sociale se présente à votre chevet. (voir jours de visites dans cette brochure)



ETAPE 3 :

Le service social transmet votre demande au(x) centre(s) sélectionné(s).*

ETAPE 4 :

L'équipe soignante vous informe de votre date de sortie vers le centre (SSR).